

parties du Canada. Les revenus provenant du Yukon ont été jusqu'à ce jour, assez considérables pour faire face aux fortes dépenses qu'il a fallu encourir pour faire respecter la loi et maintenir l'ordre; et il a été jugé à propos, dans l'intérêt général, d'autoriser la construction d'une ligne télégraphique dans le but d'établir des communications rapides avec la population de ces territoires éloignés.

Une mesure à l'effet d'établir une meilleure délimitation des districts électoraux du Canada, ainsi que plusieurs projets de loi de moindre importance, vous seront soumis.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes publics seront soumis à votre examen, ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine; elles ont été préparées en tenant soigneusement compte des besoins du service public, de l'économie et des responsabilités imposées par les progrès rapides du pays.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je suis persuadé que les importants sujets que je viens de mentionner mériteront vos sérieuses études et que vos efforts les plus énergiques auront pour but de favoriser les intérêts publics et la prospérité du Canada.

Il a plu à Son Excellence de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu divers certificats du greffier de la Couronne en Chancellerie, et

Ils ont alors été lus par le greffier.

Ordonné, qu'ils soient inscrits sur le journal, et ils sont comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,  
OTTAWA, le 28 juin 1898.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt-septième jour du mois de juin, A. D. mil huit cent quatre-vingt-dix-huit (1898), Joseph Arthur Paquet, écuyer, de la cité de Québec, pour la division électorale de la Salle, dans la province de Québec, *vice* l'honorable Pierre Antoine DeBlois, décédé.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

A. EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,  
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,  
OTTAWA, 26 novembre 1898.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du dix-neuvième jour du mois de novembre, A. D. mil huit cent quatre-vingt-dix-huit (1898), John Yeo, écuyer, de Port-Hill, dans la province de l'Île du Prince-Edouard; pour la province de l'Île du Prince-Edouard, *vice* l'honorable Joseph Octave Arsenaault, décédé.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,  
Greffier du Sénat,